

Le lundi 21 novembre 2011 – le vingt et un novembre deux mille onze à vingt heure trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué s'est réuni dans la salle de formation de la Mairie de Bazancourt sous la présidence de Monsieur Yannick KERHARO, Président

Etaient présents :

M. Franck GUREGHIAN
Mme Annie-Paule VAUDE
M. Michel ARNOULD
M. Claude SCRABALAT
Mme Myriam BATAILLE-PETIT
Mme Marie-Odile LECLERE
Mme Marie-France MOURLON
M. Yannick KERHARO
M. Laurent MARECHEAU
M. Jérôme GILLE
M. André BLANCHARD
M. Alain BOURDAIRE
Mme Nicole GLADE
M. Guy RIFFE
M. Bernard GASSMANN
M. Gérard PARGNY
M. Patrice MOUSEL
M. Stéphane DORUCH
M. Jean-Michel LIESCH
M. Jacky FAUCHEUX
Mme Nathalie SCOTTO D'ANIELO
M. Claude VIGNON
M. Jean-Jack VELY

Absents excusés suppléés

Mme Catherine DELAPLACE, excusée, suppléée par Mme Sylvie PEREIRA
M. Max BOIRAME, excusé, suppléé par M. Christian MADELAIN
M. James COQUART, excusé, suppléé par M. Alain DETIENNE
M. Yannick HAVY, excusé, suppléé par M. Daniel RICHARD

Absent excusé ayant donné pouvoir

M. Denis PETIT, excusé, ayant donné pouvoir à Mme Nicole GLADE

Madame Sylvie PEREIRA est nommée secrétaire de séance

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

Ordre du jour

1. Pôle communautaire scolaire et de services à Warmeriville
2. Pôle communautaire scolaire et de services à Boulton sur Suipe
3. Etude en vue du schéma d'aménagement du pôle Industries Agro-Ressources
 - Versement d'un fonds de concours
4. Parc d'activités du Val des Bois (4^{eme} tranche)
 - Choix des entreprises
 - Demande de subventions
 - Fixation du prix de vente TTC des parcelles
5. Syndicat Mixte du Nord Rémois
6. Desserte routière du pôle Industries Agro – Ressources
7. Délégations du Président et du Bureau Communautaire

Point sur les dossiers de travaux en cours

- **Pôle communautaire scolaire et services à Warmeriville (secteur Est)**

M. MOUSEL indique que les travaux ont débuté. Le décapage est en cours, le compactage des matériaux rapportés devrait débuter prochainement après la purge de certaines zones de fouilles archéologiques.

Le gros œuvre pourrait démarrer le 28 novembre 2011.

L'ouverture est toujours bien programmée pour la rentrée scolaire 2012.

M. DORUCH fait remarquer qu'il est certainement nécessaire, considérant les difficultés à trouver des financements actuellement auprès des banques, de mobiliser tout ou partie du prêt prévu au budget 2011 sur cette opération.

M. KERHARO lui indique que des contacts ont été pris notamment auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne pour mobiliser des fonds pour tout début 2012.

- **Pôle communautaire scolaire et de services à Boulton sur Suippe**

M. KERHARO rappelle que suite au dernier conseil communautaire, la négociation a été engagée avec le Cabinet B.A.U. pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Au final le taux moyen est de 11 % sur la mission de base ce qui représente 352 000 € H.T. auxquels s'ajoutent 40 000 € H.T. pour la mission OPC qui sera nécessaire sur ce dossier pour coordonner les différentes entreprises qui interviendront (allotissement).

La notification et l'ordre de service devraient intervenir début décembre 2011 compte tenu des délais légaux imposés par le Code des Marchés Publics.

Le Conseil Communautaire prend note de ces informations.

NOVEMBRE 10

Construction d'un pôle communautaire scolaire et de services à Warmeriville

Passation des marchés de travaux

Avenant n° 1

28 pour

Monsieur le Président rappelle que

le conseil communautaire a autorisé la passation des marchés de travaux relatifs à la construction d'un pôle communautaire scolaire et de services à Warmeriville.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le Cabinet B.A.U. Architectes.

Le chantier de construction a débuté en octobre 2011.

Des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires. Le coût de ces prestations a été négocié avec l'entreprise CARI THOURAUD, titulaire du lot unique. L'intitulé des travaux et leur montant respectif sont regroupés dans le tableau ci-dessous :

TRAVAUX	MONTANTS (€ H.T.)
Remplacement des portes à fort passage en acier finition thermo-laqué au lieu du PVC	63 712,22
Remplacement des chaudières au sol par des chaudières murales	12 000,00
Equipement électrique complémentaire pour la salle d'enseignement n° 9	2 488,08
Entrées en béton désactivé traité contre le gel en remplacement de l'enrobé	2 875,08
TOTAL	81 075,38

Il y a donc lieu d'émettre un avenant au marché d'origine dont le montant sera porté de 5 686 853 H.T. à 5 767 928,38 € H.T.

Ces travaux supplémentaires seront financés sur le compte « Divers et Imprévus » de l'opération.

Compte tenu d'un dépassement inférieur à 5 %, il n'a pas été nécessaire de solliciter l'avis de la commission d'appel d'offres.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AUTORISE le Président à signer l'avenant correspondant dans les conditions définies ci-dessus.

NOVEMBRE 11

***Construction d'un pôle communautaire scolaire et de services à Warmeriville
Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales
28 pour***

Monsieur le Président rappelle que :

Le pôle scolaire de Warmeriville intégrera un accueil périscolaire des enfants pendant les jours scolaires et un accueil extrascolaire les mercredis en période scolaire (35 semaines) et un accueil extrascolaire (clsh) pendant les vacances scolaires (13 semaines).

Pour cela, il dispose de 207m² de locaux affectés exclusivement à ces activités (dont 4 salles et 1 atelier).

D'autre part, 333m² de locaux (salle plurivalente, salle d'arts plastiques, salle informatique, sanitaires et circulations) seront partagés avec les écoles ainsi que les cours et préaux.

Sur la base du prorata temporis d'occupation de ces locaux partagés, la surface affectée à l'accueil périscolaire et extrascolaire représente 12,54 % de la surface totale.

Suite au résultat de l'appel d'offres, l'investissement prévisionnel global de l'opération s'élève à 7 129 331 € H.T. dont 5 686 853 € H.T. de travaux.

Sur la base du ratio de surface, le coût de l'accueil périscolaire et extrascolaire s'élève quant à lui à 913 174€.

888 174 € dont 709 817 € de travaux + 25 000 € (mobilier)

Pour financer ce projet, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe a déjà obtenu des subventions du Conseil Régional de Champagne Ardenne pour 1 200 000 € et du Conseil Général de la Marne pour 1 909 633 €.

Pour compléter le financement de l'accueil périscolaire et extrascolaire, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe sollicite également une subvention de 365 270 € auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

(40 % de 913 174 €).

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant que les dépenses et recettes correspondant à cet investissement prévisionnel sont inscrites au budget 2011,

SOLLICITE une aide auprès de la Caisse d'Allocations Familiales,

VALIDE le plan de financement suivant :

FINANCEMENT	MONTANT
Subvention Conseil Général	1 909 633,00 €
Subvention Conseil Régional	1 200 000,00 €
Subvention Caisse d'Allocations Familiales	365 270,00 €
Récupération TVA	1 086 231,75 €
Fonds propres	761 528,75 €
Emprunt	3 165 579,00 €
TOTAL	8 488 242,50 €

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à cette opération

**Etude sur l'aménagement du pôle Industries Agro – Ressources
Recherche d'un schéma directeur**

Pour faire suite à la délibération n° 666 du 31 mai 2010 et à la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe et la Communauté de Communes de la Plaine de Bourgogne pour une étude sur l'aménagement du pôle Industries Agro – Ressources de Reims Champagne Nord afin de définir un schéma directeur de l'aménagement du complexe agro – industriel Bazancourt / Pomacle et à l'engagement de participation à 50 % de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe sur la dite étude chiffrée à 200 000 € H.T.,

Un premier appel de 15 671,00 € a été fait par la Communauté de Communes de la Plaine de Bourgogne porteur du projet pour obtenir un fonds de concours.

M. KERHARO indique que cette étude aura vocation à être transférée au Syndicat Mixte du Nord Rémois.

Le Conseil Communautaire prend note de ces informations.

**NOVEMBRE 12
Octroi d'une subvention
FAMILLES RURALES à Isles sur Suipe
Année scolaire 2010/2011
28 pour**

Considérant la demande formulée par l'Association FAMILLES RURALES d'Isles sur Suipe pour obtenir une subvention de 1 007 € concernant l'activité « gym enfants » mise en œuvre dans le cadre des activités périscolaires pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres scolaires 2010/2011,

Considérant que cette charge a été transférée par la Commune d'Isles sur Suipe,

Considérant que cette activité n'a pas été reconduite pour l'année scolaire 2011/2012,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité,

DECIDE du versement de la somme de 1 007 € à l'Association FAMILLES RURALES pour solde de ce dossier.

La dépense est inscrite à l'article 6574 du budget 2011.

NOVEMBRE 13
Viabilisation de la 4^{ème} tranche de la Zone d'Activités du Val des Bois à Warmeriville
Passation des marchés de travaux
28 pour

En date du 27 octobre 2011, le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe représentant du pouvoir adjudicateur a attribué les marchés de travaux concernant la viabilisation de la 4^{ème} tranche de la zone d'activités du Val des Bois à Warmeriville.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au Cabinet GNAT Ingénierie à Reims.
Pour l'ensemble de l'opération le montant à comparer avait été préalablement fixé à 1 886 532 € H.T.
Dès lors, la procédure mise en œuvre est une procédure adaptée, puisque le seuil des procédures formalisées (appel d'offres) s'établit pour les marchés de travaux à 4 845 000 € HT depuis le décret n° 2008-1355 du 19 décembre 2008.
Les offres ont été appréciées lot par lot au regard des estimations correspondantes.

Après analyse, le Président a validé le classement des entreprises proposé par le maître d'œuvre mais a souhaité recourir à la négociation s'agissant des 2 lots.

Au terme des négociations menées par le maître d'œuvre, le montant global des marchés a été arrêté à la somme de 1 610 175,44 € H.T.

La liste des entreprises retenues et les montants correspondants figurent dans le tableau ci-dessous :

N° des lots	Désignation des lots	Estimation € HT	Entreprise mieux disante	Offre de base H.T.	Option(s) et/ou variante	Total retenu H.T.
Lot 1	VRD	1 706 387,00	RAMERY		1 460 000,00	1 460 000,00
Lot 2	Eclairage public	180 145,00	SCEE	150 175,44		150 175,44
TOTAL		1 886 532,00	TOTAUX		1 460 000,00	1 610 175,44

Ecart % (total des offres retenues/total des estimations) : - 14,65 %

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE

DE VALIDER la procédure de consultation,

ET D'AUTORISER le Président à signer les marchés au nom de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, de même que les avenants éventuels à venir dans la limite des crédits budgétés au budget annexe 4^{ème} tranche de la zone d'activités du Val des Bois.

NOVEMBRE 14
Aménagement de la 4^{ème} tranche de la Zone d'Activités du Val des Bois à Warmeriville
Pose de 3 poteaux d'incendie
Demande de subvention au Conseil Général de la Marne
28 pour

Monsieur le Vice – Président en charge du Développement économique rappelle que l'aménagement de la 4^{ème} tranche de la Zone d'activités du Val des Bois comprend l'installation de 3 poteaux d'incendie dont la commune de Warmeriville, compétente en la matière, a délégué les travaux à la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe.

Suite au résultat de l'appel d'offres, le coût de ces 3 poteaux s'élève à 9 600 € H.T. sur un marché global de travaux de VRD de 1 460 000 € H.T.

Pour financer cette installation, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe sollicite une subvention auprès du Conseil Général de la Marne au taux de 30,80 % soit un montant de 2 956,80 €.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE de réaliser l'installation de 3 poteaux d'incendie dans le cadre de l'aménagement de la 4^{ème} tranche de la Zone d'activités du Val des Bois.

SOLLICITE une subvention de 2 956,80 € auprès du Conseil Général de la Marne.

INDIQUE le plan de financement suivant :

Coût T.T.C.	11 481,60 €
FCTVA : 11 481,60 x 15,482 %	1 777,58 €
Subvention Conseil Général de la Marne	2 956,80 €
Autofinancement	6 747,22 €

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à cette opération.

NOVEMBRE 15
Aménagement de la 4^{ème} tranche de la Zone d'Activités du Val des Bois à Warmeriville
Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie
28 pour

M. le Président indique que l'aménagement de la 4^{ème} tranche de la zone d'activités du Val des Bois comprend l'aménagement d'un réseau d'eaux pluviales sous forme de noues et de bassin.

Suite au résultat de l'appel d'offres, le coût d'aménagement de ce réseau s'élève à 143 835 € H.T. sur un marché global de travaux de VRD de 1 460 000 € H.T.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie prévoit la possibilité de labelliser les zones d'urbanisations nouvelles pour la gestion alternative des eaux pluviales et d'apporter une aide forfaitaire de 7 500 € / ha en zone de redevance pollution 1 dans laquelle est située la commune de Warmeriville.

La Communauté de Communes sollicite donc l'obtention du label de l'Agence de l'Eau et une subvention de 75 000 € correspondant aux 10 ha de l'opération d'aménagement.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE de réaliser l'aménagement du réseau d'eaux pluviales de la 4^{ème} tranche de la zone d'activités du Val des Bois dans une démarche de gestion alternative des eaux pluviales et de solliciter le label de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

SOLLICITE une subvention de 75 000 € auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à cette opération.

NOVEMBRE 16

**Aménagement de la 4^{ème} tranche de la Zone d'Activités du Val du Bois à Warmeriville
Réalisation d'un giratoire sur la RD20 à l'entrée de la zone d'activités du Val des Bois
28 pour**

Monsieur le Vice – Président en charge du Développement économique rappelle que l'aménagement de la 4^{ème} tranche de la zone d'activités du Val des Bois comprend l'aménagement d'un giratoire d'entrée sur la RD 20 sur le territoire de la commune de Warmeriville.

Suite au résultat de l'appel d'offres le coût d'aménagement de ce giratoire s'élève à 422 578,37 € T.T.C. dont 189 329,19 € T.T.C. pour la construction de la chaussée sur un marché global de travaux de VRD de 1 746 160 € T.T.C.

Pour financer cet aménagement, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe sollicite une subvention auprès du Conseil Général de la Marne pour une prise en charge de la totalité du coût de construction T.T.C. de la chaussée soit un montant de 189 329,19 €.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE de réaliser l'aménagement d'un giratoire d'entrée d'agglomération sur la RD 20 dans le cadre de l'aménagement de la 4^{ème} tranche de la zone d'activités du Val des Bois.

SOLLICITE une subvention de 189 329,19 € auprès du Conseil Général de la Marne.

ETABLIT le plan de financement suivant :

Coût des travaux T.T.C. du giratoire	422 578,37 €
Subvention Conseil Général de la Marne	189 329,19 €
Autofinancement	233 249,18 €

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à cette opération.

Zone d'activités du Val des Bois 4^{ème} tranche

M. KERHARO indique que le permis d'aménager a été accordé le 10 novembre 2011 par la commune de Warmeriville.

Le début des travaux est programmé pour début janvier 2012 et la durée des travaux est de 5 mois.

Le Conseil communautaire prend note de ces informations.

NOVEMBRE 17
Parc d'activités du Val des Bois
Fixation du prix de vente des terrains de la 4^{ème} tranche
(parcelles 1 à 12 ≈ 63 000m²)
28 pour

Considérant les demandes d'acquisitions de parcelles viabilisées formulées par différentes entreprises pour l'acquisition des parcelles de la 4^{ème} tranche du parc d'activités du Val des Bois,

Vu l'arrêté du permis d'aménagement n° PA 05166011N0002 délivré par Monsieur le Maire de Warmeriville en date du 10 novembre 2011 et le cahier des charges établi,

Monsieur le Président au nom du Bureau communautaire propose de fixer le prix de vente des terrains de la 4^{ème} tranche

- à 53 € T.T.C. le m² concernant les lots 1, 2, 3, 11 et 12.
- à 35 € T.T.C. le m² concernant les lots 4,5,6,7,8,9 et 10.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE de fixer le prix de vente du m² viabilisé

- à 53 € T.T.C. concernant les lots 1,2,3,11 et 12
- à 35 € T.T.C. concernant les lots 4,5,6,7,8,9 et 10

pour cette 4^{ème} tranche du parc d'activités du Val des Bois.

Syndicat Mixte du Nord Rémois

M. le Président informe l'assemblée que le Syndicat Mixte du Nord Rémois a été installé ce jour.

Le Président est : M. René-Paul SAVARY,

Les 2 Vice-Présidents sont : Mme Adeline HAZAN et M. Yannick KERHARO

Il rappelle que 2 grands projets sont portés par ce syndicat :

1. le pôle Industries et Agro – Ressources,
2. la reconversion de la Base aérienne 112

Il retrace quelques aspects de cette réunion d'installation en précisant que l'entrée des Communautés de communes de la Colline et des 2 Côteaux n'est pas encore acquise, sachant que les élus de ces E.P.C.I. conditionnent leur entrée au fait que les communes de Brimont et de Courcy ne soient pas intégrées à Reims Métropole mais fassent partie d'une Communauté de Communes à 12 sur le secteur Nord Ouest.

Concernant la BA 112, la problématique liée au départ des derniers militaires en juin 2012 reste posée, notamment quant au porteur de ce foncier de 540 hectares à cette date butoir.

M. KERHARO précise que l'intérêt de ce syndicat réside dans la capacité de l'ensemble des acteurs (Conseil Général, Reims Métropole, et les Communautés de Communes concernées) à travailler ensemble pour faire évoluer ces 2 dossiers vitaux pour notre territoire du Nord Rémois, notamment la réalisation d'un schéma d'aménagement du pôle Industries Agro – Ressources avec la desserte routière de la plaque agro industrielle et l'arrivée du très haut débit.

Le Conseil communautaire prend note de ces informations.

NOVEMBRE 18
Desserte routière du pôle Industries et Agro – Ressources
Présentation du tracé des différentes phases
22 pour – 3 contre – 3 abstentions

M. le Président présente le tracé de la future desserte routière du pôle Industries et Agro – Ressources tel qu'il a été établi entre les services du Département et les différents élus concernés.

Le plan ci – annexé est remis à chaque conseiller. Il précise que le Conseil Général de la Marne prévoit de réaliser cette voirie en 3 phases :

1. Liaison RD 31 (Rond-Point Futuro) - RD 74 (Croix Godinot)
2. Contournement de la commune de Fresne les Reims par le Nord
3. Contournement de la commune de Bourgogne par le Sud.

Le Conseil Général nous demande de valider ce tracé avant de poursuivre les études.

De plus, considérant le coût des travaux, il sollicite des fonds de concours des différentes collectivités et des industriels.

Il est précisé que :

- la Commune de Bazancourt s'est engagée à hauteur de 300 000 €,
- la Commune de Pomacle s'est engagée à hauteur de 60 000 €,
- la Communauté de Communes de la Plaine de Bourgogne s'est engagée à hauteur de 100 000 €,
- les industriels se sont engagés globalement à hauteur de 365 000 € maximum.

Il est proposé que la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe s'engage à hauteur de 300 000 € sur ce projet répartis comme suit :

- 150 000 € au titre de 2011
- 150 000 € au titre de 2012

Un débat s'engage sur le sujet duquel il ressort un certain désaccord notamment des élus de Warmeriville qui ne souhaitent pas subventionner ce type d'investissement.

Le maire de Warmeriville rappelle qu'il sollicite la prise en charge par la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe des travaux de sécurisation à mettre en œuvre sur la RD 20 pour accéder au pôle communautaire scolaire et de services et que dans ce dossier il va être versé 300 000 € au Conseil Général alors qu'un aménagement de sécurité par feux sur la RD 20 aux abords des écoles coûte environ 35 000 €.

Il lui est rappelé qu'aujourd'hui la RD 20 est une voie départementale située hors agglomération sur laquelle le Conseil communautaire n'est pas compétent.

A partir du moment où le panneau de Warmeriville sera déplacé pour intégrer ce secteur dans l'agglomération de cette commune, en permettant ainsi à la Communauté de Communes de pouvoir bénéficier des subventions du Conseil Général sur le rond-point à créer sur la RD 20 pour sécuriser l'entrée de la zone d'activités du Val des Bois et du pôle scolaire et de services, la commune de Warmeriville sera alors compétente pour réaliser des aménagements de sécurité sur la RD 20.

M. VIGNON rappelle qu'il réclame depuis un certain temps un effort de la Communauté de Communes afin de participer au financement d'aménagements routiers à réaliser en traversée d'agglomération au regard des flux poids lourds importants qui traversent nos différents villages car cette charge n'est pas supportable par le budget des communes telles que la sienne.

M. KERHARO lui indique qu'il prend acte de sa demande et propose que la Communauté de Communes puisse participer par fonds de concours à ce type de travaux de sécurisation des traversées de villages considérant les flux de poids lourds constatés sur ces axes, sous réserve que ces travaux soient réalisés par les communes seules compétentes en la matière.

La Communauté de Communes comme d'autres partenaires (Conseil Général, Etat, etc...) apportera une subvention sous forme de fonds de concours.

Dans tous les cas, la commune concernée conservera une part de l'investissement à sa charge.

Ayant entendu cet exposé et après en avoir débattu, les représentants de la commune de Warmeriville n'étant pas d'accord pour une participation communautaire, dont l'origine provient des taxes sur les entreprises, pour financer des équipements visant à préserver des nuisances routières liées au passage de norias de poids lourds alimentant ce même pôle Industries Agro – Ressources, les habitants de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE de verser un fonds de 300 000 € au Conseil Général de la Marne pour la desserte routière du pôle Industries et Agro – Ressources (150 000 € au titre de 2011 et 150 000 € au titre de 2012),

DECIDE de participer par voie de fonds de concours aux travaux de sécurisation des traversées d'agglomération engagés par les communes membres de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe au vu du trafic généré par la circulation des poids lourds.

Les conditions de participation seront définies prochainement en bureau pour être présentées pour validation lors d'un prochain conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.